



Doc. 16041
03 octobre 2024

Garantir le droit humain à l'alimentation

Amendement¹ n° 10

Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 15.5, insérer le paragraphe suivant:

«à investir dans les innovations technologiques et les pratiques agricoles modernes qui augmentent la production alimentaire et l'efficacité des chaînes d'approvisionnement, ce qui est essentiel pour mettre en place des systèmes alimentaires résilients permettant de relever les défis liés à la sécurité alimentaire mondiale.»

Déposé par:

KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
JABŁOŃSKI Paweł, Pologne, CE/AD
KLOTIŅŠ Jurgis, Lettonie, CE/AD
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC
TIBLOM Victoria, Suède, CE/AD
TISTYK Rostyslav, Ukraine, CE/AD
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD

1. 2024 - Quatrième partie de session

